RAPPORT ANNUEL 2024

Suivi-Évaluation des indicateurs de performance Environnementale

CFAD Precious Woods - CEB

PRECIOUS WOODS

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

TABLEAUX ET FIGURES 4

INTRODUCTION 5

PRODUCTION ET TRANSFORMATION 6

1.1 SUIVI DE L'EXPLOITATION 6
1.1.1 ZONES EXPLOITEES DANS L'ANNEE 6
1.1.2 VOLUMES EXPLOITES ET INTENSITE D'EXPLOITATION 6
1.1.3 VOLUMES COMMERCIAUX ET TAUX DE COMMERCIALISATION 11
1.2 IMPACTS DE L'EXPLOITATION 11
1.3 SYNTHESE ET OBJECTIFS POUR 2025 13

GESTION DES POLLUANTS ET DECHETS 13

1.4 HYDROCARBURES 13
1.4.1 CONSOMMATIONS GASOIL 13
1.4.2 CONSOMMATION ET RECUPERATION DES HUILES 14
1.5 RECUPERATION DES BATTERIES ET ACCUMULATEURS 15
1.6 RECUPERATION DES FILTRES A HUILES 15
1.7 PRODUITS CHIMIQUES 15
1.8 OBJECTIFS POUR 2025 16

SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITES ILLEGALES 17

1.9 CONTROLE DES BARRIERES FIXES 17
1.10 PATROUILLES MOBILES 17

GESTION DE LA FAUNE, DE LA CHASSE ET LUTTE ANTI-BRACONNAGE 18

1.11 SUIVI DES CHASSES ORGANISEES 18
1.12 BILAN DES MISSIONS DE CONTROLE AVEC LES EAUX ET FORETS (LAB) 18

SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION 19

1.13 HVC 1 : CONCENTRATION DE BIODIVERSITE 19
1.13.1 HVC 1.1 : ZONES PROTEGEES / RESERVES NATURELLES 19
1.13.2 HVC 1.2 : CONCENTRATIONS D'ESPECES VULNERABLES, MENACEES OU EN DANGER D'EXTINCTION 19
1.13.3 HVC 1.3 : CONCENTRATION D'ESPECES ENDEMIQUES 22
1.13.4 HVC 1.3 : CONCENTRATIONS SAISONNIERES D'ESPECES 23
1.14 HVC 2 ET IFL : VASTES FORETS A L'ECHELLE DU PAYSAGE 23
1.15 HVC 3 : ÉCOSYSTEMES MENACES OU RARES 26
1.15.1 BAÏS, SALINES ET MARIGOTS 26

1.15.2 FALAISES D'OKONDJA 26
1.16 HVC 4 : SERVICES ECOLOGIQUES ESSENTIELS 27
1.16.1 HVC 4.1 : PROTECTION CRITIQUE DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES ET CONTRE L'EROSION 27
1.17 HVC 5 : BESOINS ESSENTIELS DES COMMUNAUTES 28
1.18 HVC 6 : IDENTITE CULTURELLE TRADITIONNELLE 36

PARTENARIATS SCIENTIFIQUES 37

TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 - Superficies (ha) exploitées en 2024 6
Figure 1 – Carte des zones exploitées en 2024 7
Tableau 2 – Suivi annuel des volumes par essence et par AAC 8
Figure 2 - Comparaison des volumes exploités annuellement des principales essences de Bois Divers 9
Tableau 3 – Analyse des indicateurs d'exploitation par UFA 10
Figure 3 - Comparaison annuelle des volumes et intensités d'exploitation 11
Tableau 4 – Paramètres pour la quantification des impacts d'exploitation 12
Tableau 5 - Suivi annuel des impacts d'exploitation 12
Tableau 6 - Calcul de l'emprise des impacts sur les AAC fermées dans l'année (14 796.11 ha) 12
Figure 4 - impact de l'abattage sur les bois en bordure des cours d'eau 13
Tableau 9 - Suivi des hydrocarbures 14
Tableau 10 - Suivi des consommations d'huile (L) 14
Tableau 11 - Suivi de la récupération des huiles 14
Tableau 12 - Suivi des batteries / accumulateurs 15
Tableau 13 - Suivi des filtres à huile 15
Tableau 14 : Consommation des principaux produits chimiques 16
Tableau 15 - Synthèse de la surveillance des accès à la CFAD 17
Tableau 16 - Suivi et résultat des patrouilles 17
Tableau 17 - Suivi des espèces abattues dans le cadre des chasses organisées 18
Tableau 18 - Bilan annuel des missions LAB 18
Tableau 20 - Suivi des efforts de protection de la flore 20
Tableau 21 – Effort de reboisement 20
Tableau 22 – Plants produits par essence 21
Figure 5 – Carte IFL du bloc 3 de la CFAD 24
Tableau 24 - Suivi des HVC 3 26
Tableau 25 - Protection des HVC 4 : suivi de l'impact des routes et débardages (AAC ouvertes) 27
Tableau 26 -Protection des HVC 4 : suivi des « Bois à l'Eau » 28
Tableau 27 - Conflits enregistrés en 2024 29

INTRODUCTION

Objectifs

L'objectif de ce rapport est d'évaluer la performance environnementale des activités réalisées par la société Precious Woods Compagnie Equatoriale des Bois (PW-CEB) tant en exploitation forestière et en transformation du bois qu'au niveau des activités connexes qu'elle met en œuvre pour suivre, gérer, maintenir et protéger les valeurs environnementales et services écosystémiques présents dans et autour de la concession qui lui est attribuée (faune, flore, Hautes Valeurs de Conservation).

Les indicateurs utilisés dans le présent rapport permettront d'obtenir :

- Des indications de résultats : performance de la société comparativement aux années précédentes ;
- Des indications de gestion : destinés à mesurer l'efficacité des procédures mises en place et/ou leur mise en œuvre.

Ce rapport doit aussi servir de base concernant les futurs rapports de suivi – évaluation annuels de la société Precious Woods.

Domaine d'application

Le présent rapport s'applique aux activités suivantes :

Production et transformation : Suivi de l'exploitation (essences et volumes exploités) depuis la forêt jusqu'à la scierie ;

Exploitation forestière : Ensemble des opérations réalisées en milieu forestier ;

Gestion des déchets, hydrocarbures : Ce domaine d'activité comprend la gestion des déchets et des hydrocarbures au sens large ;

Surveillance du territoire et des activités illégales : Ensemble des opérations de surveillance du territoire, principalement sur les activités telles que la chasse, l'exploitation forestière et minière ;

Gestion de la Faune, de la Chasse et Lutte Anti-Braconnage : Ensemble des activités de surveillance, prévention, sensibilisation et répression en vue de protéger les espèces fauniques ;

HVC : Ensemble des indicateurs de suivi des Hautes Valeurs de Conservation ;

Partenariat scientifique : Toutes les activités visant à améliorer la connaissance du milieu naturel et humain dans lequel évolue la société (flore, faune, sociologie, services écosystémiques), mais aussi les activités qu'entreprend la société pour former les jeunes élites gabonaises ou les chercheurs dans le domaine forestier.

Les activités « Social interne » (relation avec les travailleurs) font l'objet d'un rapport par le service RH et ne seront donc pas abordées dans le présent bilan.

PRODUCTION ET TRANSFORMATION

1.1 Suivi de l'exploitation

1.1.1 Zones exploitées dans l'année

En 2024, les opérations forestières se sont déroulées dans les assiettes annuelles de coupe (AAC) 1523, 1524, 2523, 2524, 3523 et 3524, pour une superficie totale exploitée de **14 796,11 ha**.

Tableau 1 - Superficies (ha) exploitées en 2024

AAC	Superficie exploité (ha)	Superficie totale (ha)	% exploité	Date ouverture	Fin exploitation
Chantier BAMBIDIE					
1523	3023,33	5552,87	54,45%	Juin-2023	Juin-2024
1524	5816,43	6035,96	96,36%	Juin-2024	En cours
ss-total	**8 839,76**	**11 588.83**	**76,28%**	-	-
Chantier OKONDJA					
2523	492,25	5285	9,31%	Février-2023	Avril-2024
2524	3237,6	5002,85	64,72%	Février-2024	En cours
ss-total	**3 729,85**	**10 287,85**	**36,25%**		
Chantier LELAMA					
3523	426,37	3159	13,50%	Mars-2023	Septembre-2024
3524	1800,13	2689.28	66,94%	Mars-2024	En cours
ss-total	**2 226,5**	**5 848,28**	**38,07%**	-	-
Total	**14 796.11**	**27 724,96**			

Trois nouvelles AAC ont été ouvertes en 2024 (1524, 2524 et 3524), conformément au Plan d'Aménagement et Plans de Gestion des UFA respectives. La figure 1 de la page suivante montre les superficies exploitées en 2024 par AAC.

1.1.2 Volumes exploités et intensité d'exploitation

Le tableau 2 (p.7) présente les volumes exploités par essence et par AAC, en m^3/ha, ainsi que les intensités de prélèvement et les taux de commercialisation.

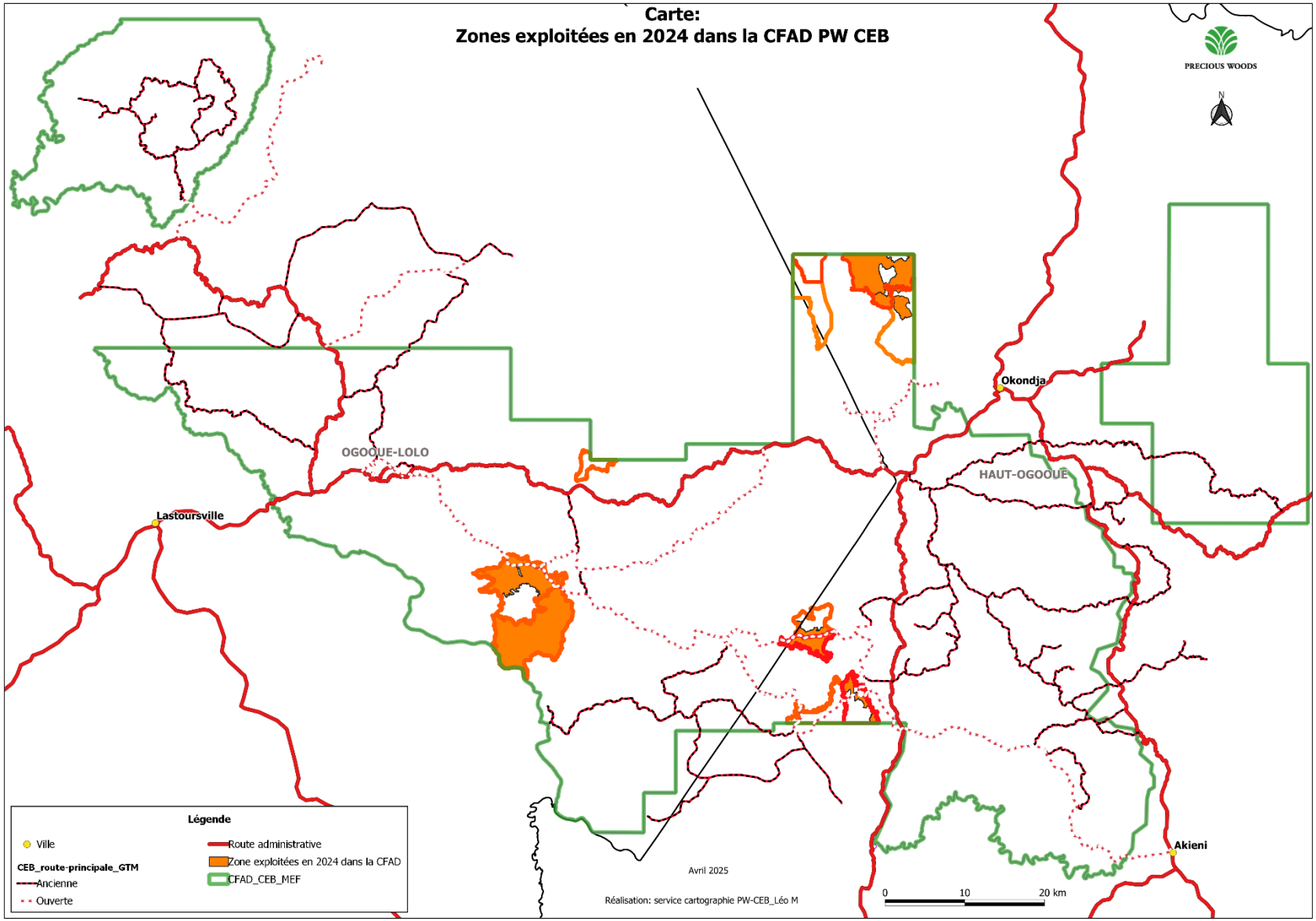

Figure 1 – Carte des zones exploitées en 2024

Tableau 2 – Suivi annuel des volumes par essence et par AAC

Essences	Vol abattu	Volume commercial								Taux de valorisation
			1523-bloc1	1524	3523-bloc2	3524-bloc1	3524-bloc2	2523-bloc1	2524-bloc1	
Azobé	40 076	34 471						7 109	27 362	86%
Bilinga	235	194	51	26	13	8			96	83%
Diana	10	9		9						87%
Dibétou	1 310	1 064	319	455	56	43	20	20	151	81%
Doussié blanc	74	62	20	35				7		83%
Iroko	301	252	17	176	11	23	25			84%
Izombe	2 890	2 265	296	451	154	3	375	165	821	78%
Movingui	3 143	2 473	909	1 059	69	87	235	12	103	79%
Okan	6 014	4 999	1 843	2 707			29		419	83%
Okoumé	171 822	144 490	3 862	50 149	11 906	11 238	19 531	3 034	11 772	84%
omvong	8	7		7						81%
Ozigo	1 584	1 266	1 248	18						80%
Padouk	7 752	6 332	2 091	2 560	43	41	65	299	1 233	82%
Pao rosa	6	3	3							47%
Total Général:	**235 225**	**197 885**	**43 659**	**57 652**	**12 251**	**11 442**	**20 280**	**10 645**	**41 957**	**84%**

En **BLEU** : Okoumé, essence principale, en **ROUGE** : Bois Divers avec volume commercial > 1 500 m^3

En 2024, la production d'Okoumé représente 73 % des volumes abattus en forêt avec 171 822 m^3 de volume commercial. Ceci représente une augmentation de 7 % par rapport à 2023 (107 142 m^3). En 2024 le taux de commercialisation de l'Okoumé s'élève à 73 %. L'Azobé, le Padouk, l'Okan et le,Movingui sont les quatre principales essences de bois divers et représentent respectivement 17%, 3%, 2,5% et 1,2% de volume commercial.

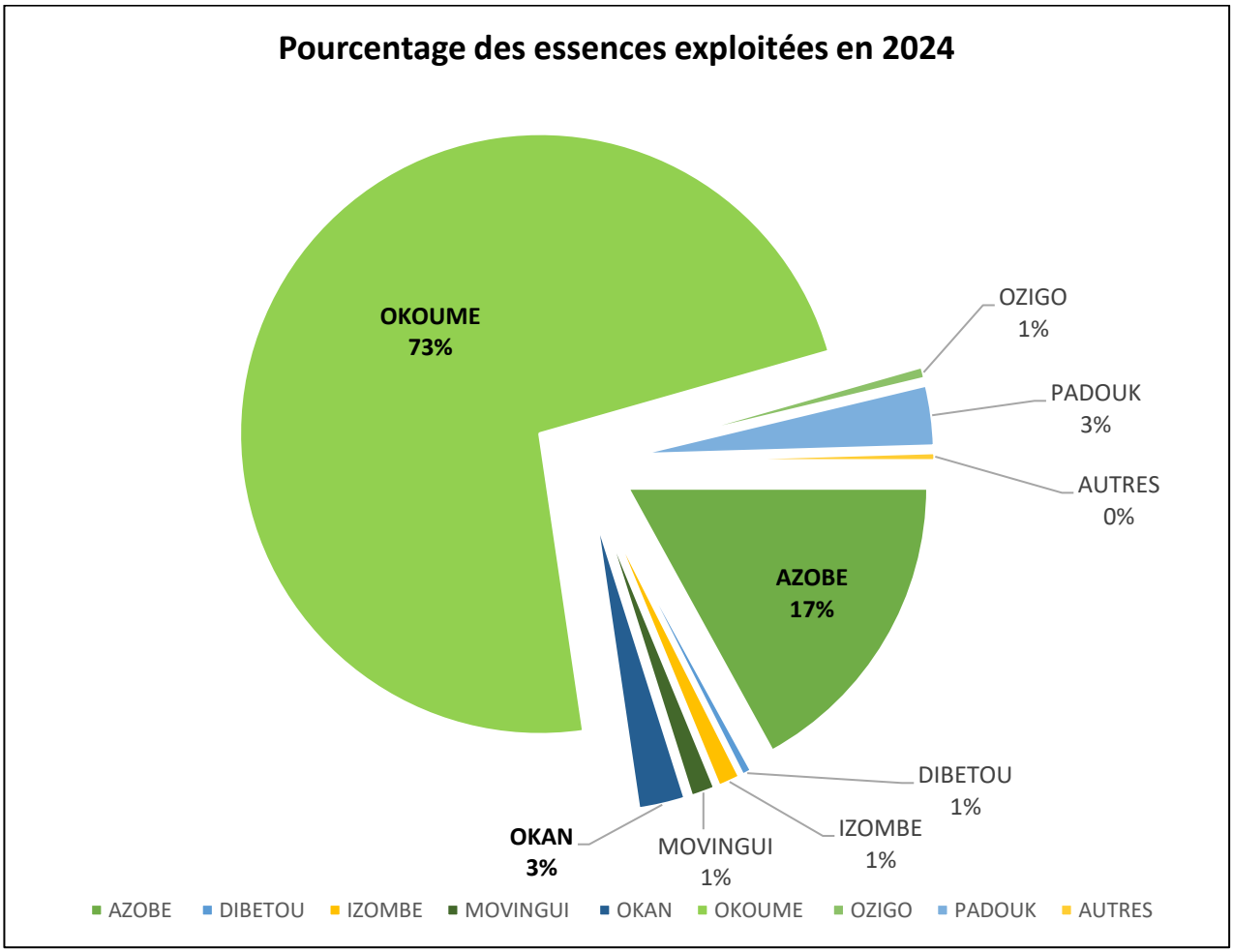

Figure 2 - Comparaison des volumes exploités annuellement des principales essences de Bois Divers

Le Tableau 3 ci-dessous présente les intensités d'exploitation par UFA. Le taux de prélèvement est calculé comme le ratio du nombre de pieds exploités par rapport à ceux inventoriés.

Tableau 3 – Analyse des indicateurs d'exploitation par UFA

AAC	Pieds inventoriés	Pieds Inventoriés OKOUME	Pieds exploités	Pieds Exploités OKOUME	Taux de prélèvement (%)	Taux de prélèvement OKOUME	Pieds exploités /ha	m³ commerciaux /ha
UFA 1 - Bambidie								
1523	14 535	5 149	4 898	4 030	34%	78%	1,62	16,72
1524	20 755	9 560	7 192	6 221	35%	65%	1,24	12,09
Ss-total	**35 290**	**14 709**	**12 090**	**10 251**	**34%**	**70%**	**1,37**	**13,68**
UFA 2 – Okondja								
2523	1 888	560	1 045	291	55%	52%	2,12	25,36
2524	16 069	2 555	4 800	1 721	30%	67%	1,48	16,77
Ss-total	**17 957**	**3 115**	**5 845**	**2 012**	**33%**	**65%**	**1,57**	**17,91**
UFA 3 – Lelama								
3523	2 870	2 594	1 577	1 525	55%	59%	3,70	32,23
3524	9 694	6 695	4 091	3 954	42%	59%	2,27	18,77
Ss-total	**12 564**	**9 289**	**5 668**	**5 479**	**45%**	**59%**	**2,55**	**21,35**
Total	131 622	54 226	47 206	35 484	**36%**	**65%**	**1,83**	**17,64**

La différence d'intensité d'exploitation entre les chantiers s'explique par la différence de type forestier :

- En 2024, l'exploitation de l'UFA 1 s'est faite dans les types forestiers « Forêts à Okoumé et Beli » et « Forêts âgées à Okoumé ». Les forêts étant les plus âgées du massif, on y retrouve une faible population d'Okoumé. Cette dernière étant l'essence la plus prisée, les volumes moyens par hectare sont donc plus faibles dans cette UFA (**13,68 m³/ha)** ;
- Les zones exploitées dans l'UFA 2 sont situées dans les « Forêts à Okoumé et Azobé » et « Forêts âgées à bois divers Okoumé rare mais présent », avec des volumes importants en Azobé et en Okan. Le volume par hectare reste élevé grâce à l'Azobé qui a sa propre scierie (**17,91 m³/ha).**
- Enfin, les zones exploitées dans l'UFA 3 sont situées dans le type forestier « Jeunes Forêts à Okoumé » avec un volume moyen par hectare exploité plus important grâce à l'abondance d'Okoumé (**21,35 m³/ha**).

Au total, Le nombre de pieds abattus par hectare sur les zones exploitées en 2024 est de 1,83 pied/ha ou de 17,64 m³/ha.

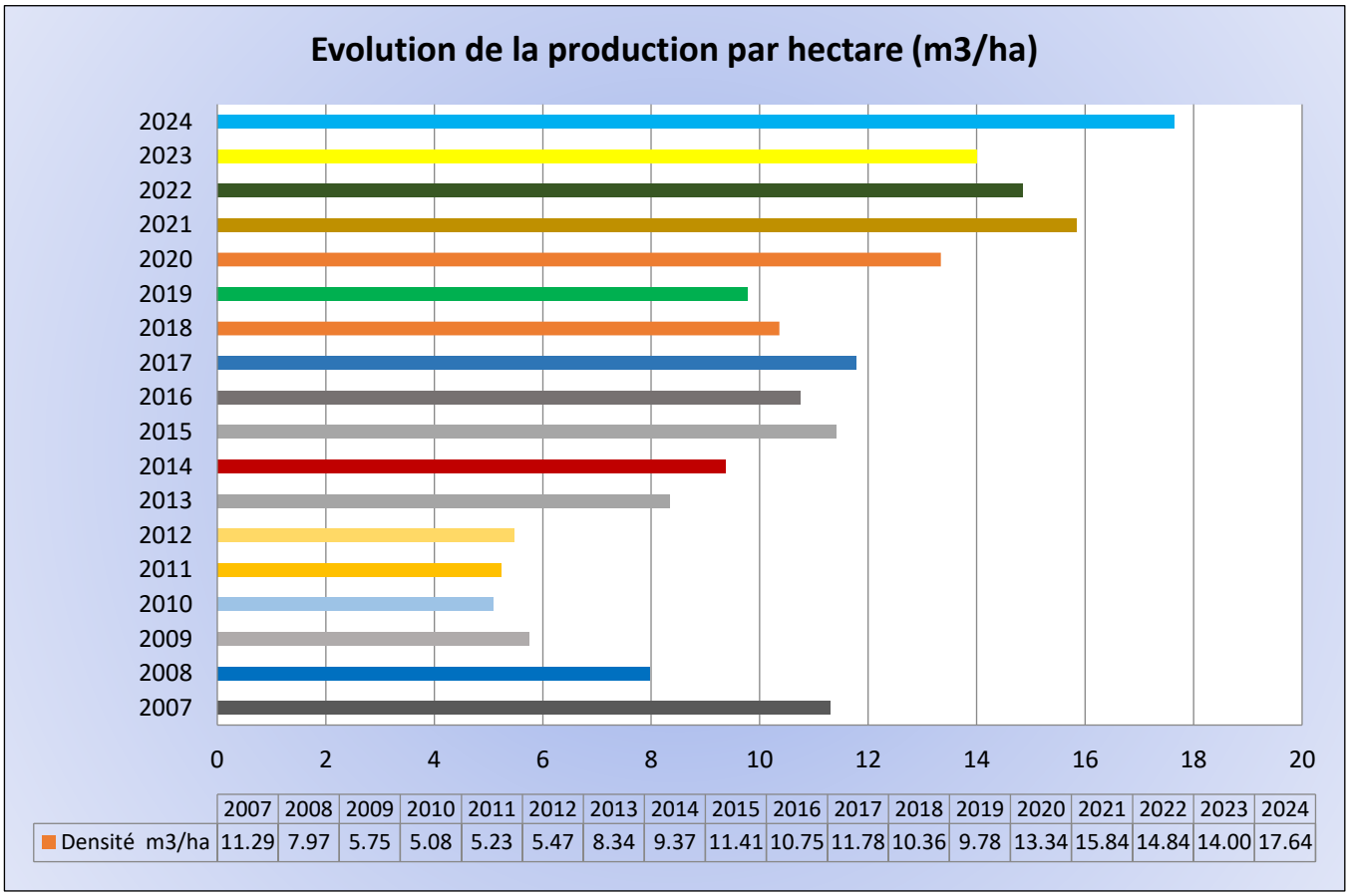

Figure 3 - Comparaison annuelle des volumes et intensités d'exploitation

1.1.3 Volumes commerciaux et Taux de commercialisation

On entend par volumes commerciaux, l'ensemble des volumes qui sont vendus, soit aux scieries de PW-CEB, soit à l'usine de déroulage de CPL, soit à d'autres transformateurs locaux. Ils sont présentés dans le tableau 2.

Les taux de commercialisation correspondent au taux de valorisation des fûts par l'exploitation. En effet un fût donnera plusieurs billes, ce qui engendrera des rebus. L'objectif de l'exploitation est de limiter au maximum ces rebus tout en garantissant une rentabilité économique suffisante. L'évolution du taux de commercialisation, propre à chaque essence, démontre la capacité de la société à valoriser son bois. Il est calculé dans le tableau 2 comme le ratio des volumes commercialisés sur les volumes bruts abattus.

Le taux de commercialisation moyen en 2024 est de 84 % ce qui peut être interprété comme un résultat très positif.

1.2 Impacts de l'exploitation

Dans ce chapitre, on a quantifié les impacts directs de l'exploitation ventilés par type d'impacts : routes principales et secondaires, débardage, construction des parcs à bois. Cette étude n'est effectuée que sur les AAC terminées en 2024 (AAC 1523, 1524, 2523, et 3523). Les chiffres utilisés pour quantifier les impacts sont présentés dans le Tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 – Paramètres pour la quantification des impacts d'exploitation

Impact	Largeur Plateforme (m)	Ensoleillement (m)	Emprise (m)
Route principale	8	7-10	22-28
Route secondaire saison pluie	5-6	5-7	15-20
Route secondaire saison sèche	5	0	5
Piste débardage	4	0	4
Surface maximum parc (ha)			0,25

En 2024, la surface maximum des parcs a été maintenue à moins 0,25 ha suite aux résultats préliminaires d'une étude antérieure et interne, visant à requantifier la dimension de ces derniers.

Le tableau suivant présente les impacts d'exploitation par AAC. Les routes sont classées en routes principales et secondaires. Il faut noter que la réouverture de routes, bien que présentant la même emprise que lors d'une création, provoque moins d'impact puisque la régénération arborée est généralement légère.

Tableau 5 - Suivi annuel des impacts d'exploitation

Type	Routes principale (km)	Route secondaire saison pluie (km)	Route secondaire saison sèche (km)	Débardage (km)	Nbre parcs
Ouverture	0	27,63	6,60	232.40	197
Réouverture	2,3	72,54	20,41		

La réouverture route représente environ 73.56 % du total des routes construites en 2024.

L'emprise des activités d'exploitation est présentée pour les quatre (4) AAC dans le tableau ci-dessous (en superficie totale et % des AAC impactées).

Tableau 6 - Calcul de l'emprise des impacts sur les AAC fermées dans l'année (14 796.11 ha)

Type	2024 (14 796.11 ha)	
	Surface route (ha)	Impact (%)
Rte principale	4,6	0,03%
Rte secondaire saison pluie	160,27	1,08%
Rte secondaire saison sèche	59,97	0,41%
Débardage	81,34	0,55%
Parc	39,4	0,27%
Trouées d'abattage	826,11	5,58%
TOTAL	**1171,69**	**7,92%**

Figure 4 - impact de l'abattage sur les bois en bordure des cours d'eau

Dans le cadre de la préservation des berges des cours d'eau l'abattage des arbres dont la cime ou une partie de l'arbre est interdit. Par contre il est autorisé aux abatteurs de pratiquer l'abattage directionnel des bois en bordure des cours. Le seuil d'échec (partie de l'arbre dans l'eau) ne doit pas être supérieur à 15%. En 2024, nous sommes largement en dessous de ce seuil sur l'ensemble des 03 chantiers d'exploitation.

IMPORTANT !

*En moyenne, l'emprise des impacts d'exploitation sur les AAC est de **7,92 %.** C'est un résultat **excellent** quand on sait que la FAO estime à **17,9** % les dommages fait au peuplement dans une exploitation conventionnelle au Gabon (FAO, 2003. Tableau 4, p.12 – en prenant 0,2% pour les dégâts dus aux parcs).*

*Il faut également noter que pour ce qui est des routes, **73,56** % des infrastructures routières représentent la réouverture route.*

1.3 Synthèse et Objectifs pour 2025

Au total, les impacts de l'exploitation représentent 7,92% des AAC en 2024, pour un taux de prélèvement de 1,83 pied/ha. Ce résultat est positif puisqu'il montre un maintien des résultats obtenus les années précédentes et des résultats bien en deçà des pratiques du secteur.

Pour 2025, les objectifs seront, en plus de maintenir le niveau d'excellence en exploitation faible impact de la société :

- **Continuer le travail sur l'implantation des pistes de débardages ou des efforts peuvent encore être faits pour minimiser les impacts ;**
- **Prendre en compte dans l'évaluation de l'impact l'ouverture, la réouverture et la construction des buses sur les pistes de débardage.**
- **Prendre en compte dans la planification des activités des zones de fortes pentes**

GESTION DES POLLUANTS ET DECHETS

1.4 Hydrocarbures

1.4.1 Consommations gasoil

Les volumes de gasoil consommé par secteur ainsi que les volumes de gasoil consommés par mètre cube produit sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 7 - Suivi des hydrocarbures

Conso gasoil (L)	
Commun	612 447
Forêt	1 652 919
Scieries	934 778
Total	**3 200 144**
Vol de gasoil / m³ commercial produit (forêt)	**8,3**
Vol de gasoil / m³ de débités AD produit (scierie)	**32,5**

Le tableau indique une bonne performance de l'exploitation forestière en termes de consommation de gasoil.

Pour ce qui est de la scierie, il est difficile d'évaluer la consommation de gasoil par m^3 car le groupe de la SOK alimente en Energie la base vie. En affectant une consommation de 20% à l'alimentation en électricité pour les cases de la base-vie, la consommation par m^3 à la SOK est de 33 litres et de celle de la SBD à 30 litres/m^3.

1.4.2 Consommation et récupération des huiles

Le tableau ci-dessous indique les consommations d'huiles pour celles qui ont été identifiées comme récupérables.

Tableau 8 - Suivi des consommations d'huile (L)

15W40 / Rubia 7400 (205 litres / fût)	199
HD50 / ACC 50 (205 litres / fût)	9
80W90 (208 litres / fût)	23

En revanche, les consommations totales de lubrifiants en 2024 s'élèvent à 18 806 L.

Le suivi régulier des quantités d'huiles récupérées au cours des vidanges, soit des engins soit des fosses de séparation d'hydrocarbures, permet de dresser le tableau suivant :

Tableau 9 - Suivi de la récupération des huiles

Huiles récupérables (litres)	157 881
Huiles récupérées (litres)	12 840
Huiles recyclées (litres)	23 000

Chez CEB, 100% des huiles récupérables le sont. La différence entre la quantité d'huile récupérable et la quantité d'huiles récupérées provient des faits suivants :

- Le volume des huiles récupérables annuellement est estimé à partir du nombre de fûts achetés dans l'année, qui ne sont pas forcément tous utilisés dans la même année ;

- La quantité d'huile réinjectée dans le véhicule après la dernière vidange n'est pas comptabilisée dans l'année en cours ;
- La quantité d'huile renvoyée peut prendre en compte une partie des huiles récupérées durant l'année n-1.

Il faut noter que le volume récupéré est supérieur au volume consommé car une partie de la phase aqueuse est pompée lors de la vidange des fosses de séparation d'hydrocarbure.

1.5 Récupération des batteries et accumulateurs

Tableau 10 - Suivi des batteries / accumulateurs

Nombre de batteries / accumulateurs neufs sorties	163
Nombre de batteries / accumulateurs collectés	153
Nombre de batteries / accumulateurs recyclés	301
Taux de récupération	94%

Le taux de récupération des batteries en 2024 est de 94 %. Pour ce qui est du recyclage, les enlèvements se font dès qu'il y a un stock suffisant pour optimiser le transport vers des centres de destruction et/ou de recyclage.

1.6 Récupération des filtres à huiles

Le taux de récupération calculé sur la base des chiffres du Tableau 13 est s de 96%. A noter qu'il un décalage entre les périodes de sorties de filtres et les périodes de récupération. De ce fait, le taux réel de récupération est constant dans le temps et atteint systématiquement 100%. Il serait même appelé à être au-dessus de ce pourcentage car il y'a également filtres externes qui sont récupérés.

Tableau 11 - Suivi des filtres à huile

Nombre de filtres neufs sortis	1 543
Nombre de filtres récupérés	1 487
Taux de récupération	96 %

1.7 Produits chimiques

Le tableau ci-dessus indique la consommation en bidons des produits chimique étant catégorisés comme « Nocif pour l'Environnement » (pictogramme).

Tableau 12 : Consommation des principaux produits chimiques

Désignation	Quantité
ANTI FUITE RADIATEUR EN BIDON DE 250 A 325ML	11
HUILE HYDRAULIQUE MINERALE LHM PLUS EN BIDON DE 1L - MINIMUM DE VENTE : CARTON	68
PEINTURE EN BOMBE ORANGE FLUO	227
PATE ARMA SEAU 15KG	8
PEINTURE BLANCHE POUR CARROSSERIE TOYOTA MATE N°040 EN 1L	60
APRES PEINTURE EN BOITE DE 1L	5
PEINTURE A L'HUILE NOIRE MATE 1L	10
SARPALO AF200T EN BIDON DE 5L	56
PEINTURE A L'HUILE JAUNE 4KG	36
PEINTURE A L'HUILE ROUGE 4KG	157
POLYANE TRANSPARENT 42µ EN ROULEAU LARG 6M 336M²	5
PEINTURE A L'HUILE BLEUE 4KG	124
PEINTURE A L'HUILE VERTE 4KG	135
PEINTURE A L'EAU BLEUE 4KG	8
BATTERIE 12V 95AH	34
BATTERIE 12V 145AH	47
BATTERIE 12V 70AH	33
BATTERIE 31 CATER	41
DEGRIPPANT WD40 EN BIDON 5L	3
MASTIC POLYESTER EN 2KG	1
DEGRAISSANT PIECES MECANIQUES VERIMAT 100 EN BIDON DE 30L	13
FLOCULANT PISCINE EN 5L	2
MASTIC CELLULOSIQUE EN BOITE DE 1L	2
DEGRIPPANT WD40 EN AEROSOL 400ML	1
LIQUIDE DE FREIN DOT4 EN 0,5L	114
Total général	**1201**

Le SARPALO sert pour le traitement insecticide des grumes.

1.8 Objectifs pour 2025

Les objectifs seront identiques à 2024, à savoir :

- **Aucune pollution environnementale (pas de fuite d'hydrocarbures, maintien des capacités de rétentions et de stockage des polluants) ;**
- **Retraitement ou stockage à 100% des batteries, filtres et huiles usagées ;**
- **Economies partout où cela est possible pour minimiser l'utilisation des produits nocifs pour l'environnement.**
- **Rester en dessous de 3 litres de gasoil par mètre cube produit (roulé)**
- **Rester autour de 2% de taux de déforestage**

SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITES ILLEGALES

1.9 Contrôle des barrières fixes

Le contrôle des accès est indispensable pour assurer la gestion de la concession et empêcher que des activités illégales (orpaillage, chasse, coupe illégale de bois…) aient lieu dans la CFAD.

Tableau 13 - Synthèse de la surveillance des accès à la CFAD

Activités	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024
Nombre de barrières gardées	3	3	7	7	5	16	7	14
Nombre routes barrées (non-gardées)	24	28	21	21	16	0	16	17
Réparation de barrières réparées suite à malveillance	22	7	3	3	24	6	9	0
Véhicules non autorisés contrôlés dans la concession	3	0	0	0	1	2	0	0

Les moyens supplémentaires mis à la disposition de l'Equipe Faune et surveillance du territoire demeurent inchangés :

- Pirogue ;
- Véhicule à temps plein ;
- Caméras traps ;

On note une baisse des infractions au niveau des barrières et une absence de véhicules non autorisés dans la concession sur l'exercice 2024 suite à la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures

1.10 Patrouilles mobiles

Les patrouilles mobiles sont effectuées par le Responsable Faune & Chasse, mais aussi le Directeur de Site, le Responsable d'Exploitation et le Responsable Certification & Environnement.

Tableau 14 - Suivi et résultat des patrouilles

Patrouilles mobiles	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024
Patrouilles en voiture (km)	11 720	16532	23633	15345	13537	23693	16287	19483
Patrouilles à pied (km)	867	769	840	1961	1106	1750	1099	904
Patrouilles fluviales (km)	0	236	581	600	35	0	0	0
Résultats								
Nombre de séries de conservation contrôlées	13	11	11	7	9	13	24	23
Nombre de campements illégaux identifiés	15	12	6	9	1	1	0	0
Nombre de carcasses d'animaux braconnés identifiées	16	7	2	3	4	2	0	0

Ces efforts doivent être maintenus pour garantir l'intégrité du massif forestier.

GESTION DE LA FAUNE, DE LA CHASSE ET LUTTE ANTI-BRACONNAGE

1.11 Suivi des chasses organisées

Aucune chasse n'a été autorisées aux travailleurs pour l'année 2024 car la majorité de nos travailleurs réside en ville où l'approvisionnement en protéine est garantie.

Tableau 15 - Suivi des espèces abattues dans le cadre des chasses organisées

Espèces	Quantité							
	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024
Céphalophes confondus (Peters, à bande dorsales noires)	110	40	66	56	28	66	0	0
Céphalophe à dos jaune	1	0	0	0	4	2	0	0
Céphalophe bleu (gazelle)	18	4	9	4	16	6	0	0
Potamochère	12	9	6	10	4	11	0	0
Singes (confondus)	12	10	9	7	17	10	0	0
Buffle	-	-	-	-	-	-	1	0
Total	**153**	**63**	**90**	**77**	**69**	**95**	**1**	**0**

1.12 Bilan des missions de contrôle avec les Eaux et Forêts (LAB)

Il n'y a eu 4 missions de Lutte Anti-Braconnage en 2024.

Tableau 16 - Bilan annuel des missions LAB

Année	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024
Nombre de missions	4/8	6/8	4/8	4/8	1	7	3	4
Infractions donnant lieu à PV	6	5	12	6	0	2	0	2
Armes saisies	5	7	16	6	0	1	3	1

Un plan de gestion de la faune a été élaboré, validé. Il a été mis en œuvre grâce à des assistances techniques d'universitaire et d'organisme de recherche.

Un dispositif d'inventaire a été mis en place pour une meilleure connaissance du potentiel faunistique.

Une base de données relative au suivi des tableaux de chasse est en place et la connaissance du potentiel faunistique.

SUIVI DES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION

La détermination des HVC présente sur la CFAD de PWG-CEB se fonde sur les documents suivants :

- Interprétation Nationale des forêts à Haute Valeur pour la Conservation pour le Gabon (Stewart et Rayden, 2008) ;
- Maintien des Forêts à Hautes Valeurs pour la Conservation (CEB & Terea, 2008) ;
- Guide générique pour l'identification des Hautes Valeurs pour la Conservation (Brown and al., 2013) ;
- Analyse de la pertinence des séries de protection de la CFAD Precious Woods – CEB (Terea, 2014).

La plupart des données concernant les HCV ont déjà été utilisées dans des parties du présent rapport. Ainsi, cette partie abordera les indicateurs spécifiques de suivi qui n'ont pas été abordés précédemment.

1.13 HVC 1 : Concentration de biodiversité

1.13.1 HVC 1.1 : Zones protégées / Réserves naturelles

Identification : *La CFAD de CEB peut abriter la faune sauvage qui se déplace librement entre la CFAD et le Parc National d'Ivindo. La CFAD comprend une zone tampon entre le Parc National et la CFAD (voie d'accès).*

Les indicateurs déjà identifiés dans le rapport pour cette FHVC sont :

- Le contrôle des barrières abordé dans le paragraphe 1.9 page 17 ;
- Suivi des missions de lutte anti-braconnage abordé dans le paragraphe 1.12 page 20.

1.13.2 HVC 1.2 : Concentrations d'espèces vulnérables, menacées ou en danger d'extinction

Identification : *La CFAD abrite de nombreuses espèces végétales et animales qui sont identifiées comme Hautes Valeurs pour la Conservation dans l'Interprétation Nationale. Les principales menaces pour ces espèces sont le braconnage et les perturbations liées à l'exploitation (surexploitation forestière et l'écrémage génétique).*

Les indicateurs déjà identifiés dans le rapport pour cette FHVC sont :

- Gestion de la ressource / production annuelle par ha (m^3/ha) abordé dans le paragraphe 1.1.2.
- L'Exploitation Faible Impact et en particulier les inventaires d'exploitation, le suivi journalier des normes EFIR sur les chantiers, les contrôles post-exploitations, abordés dans le chapitre1.2. On y voit que l'impact de l'exploitation telle qu'effectuée chez Precious Woods – CEB est maitrisé, suivi et reste bien en deçà des niveaux retrouvés dans l'exploitation conventionnelle, tant au niveau national que régional ;
- La Lutte Anti-braconnage, le contrôle de la chasse et la sensibilisation sur la protection de la faune abordé dans le Chapitre 0 ;

- Fermeture et contrôle des voies d'accès abordé dans le paragraphe 1.9 ;
- Produits de substitution : ils sont proposés dans les économats du site au prix publique tel que pratiqués dans la localité la plus proche (Lastourville) ;
- Création de refuges via les séries de conservation : Cette partie n'a pas été abordée spécifiquement dans ce rapport, mais les séries de conservation sont celles qui font l'objet d'une surveillance particulière lors des patrouilles anti-braconnage. La mise en place depuis 2015 de l'outil SMART développé par le WCS a permis un suivi plus fin des efforts de protection de la faune. L'intégralité des séries de protection ont été patrouillées en 2024, avec un effort particulier sur les Baïs de Milolé (patrouillés 4 fois avec le WCS et une fois avec les Eaux et Forêts) qui représentent une importance particulière pour la grande faune et les éléphants.

a) Protection de la flore

Le tableau ci-dessous montre plusieurs informations. Tout d'abord il apparait qu'il n'y a pas de pieds sous-diamètre ou sur diamètres exploités.

Tableau 17 - Suivi des efforts de protection de la flore

Suivis des non-conformités exploitation	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024
Nombre d'arbres sous-diamètres exploités	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'arbres monuments abattus par erreur	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'essences interdites (Afo, Moabi, Douka, Andok Kévazingo) abattues par erreur	1*	0	0	0	0	0	0	0
Suivis des efforts de protection en exploitation sur les AAC fermées en 2021								
Nombre d'arbres monuments protégés	67	149	139	94	1506	1797	8	36
Nombre de pieds refusés (abattage), protection des cours d'eau	632	3107	3153	3834	3629	3179	0	1241
Superficies protégées (ha)	670,7	141,56	57,33	0	0	0	0	83,87
Proportion superficie protégée/exploité	2,6%	0	0	0	0	0	0	1,62%

***** : *Ceci concerne l'Ozigo (une essence qui a été déclassifiée en cours d'année 2016) qui a été fracassés par un arbre abattu, mais non abattus directement. Cet incident fait malheureusement partis des aléas de l'exploitation*

Ainsi, en combinant les efforts de protection au niveau global (CFAD, UFG et AAC) et local (parcelles d'exploitation et pied inventoriés), PW-CEB s'assure que l'optimum est fait pour préserver la HVC 1.2.

b) Effort de reboisement

En 2024, la pépinière a produit 5 481 plants de 19 essences différentes et la capacité actuelle de la pépinière est de 18 681 plants de 23 essences. Le nombre total de plants introduit en forêt est de 5 481, notamment dans les trouées d'abattage.

Tableau 18 – Effort de reboisement

Nombre de trouées enrichies	609
Nombre de plants introduits dans les trouées enrichies	5481
Nombre de carrières enrichies	0
Nombre de plants introduits dans les carrières enrichies	0

Tableau 19 – Plants produits par essence

Essence	Nombre 2019	Nombre 2020	Nombre 2021	Nombre 2023	Nombre 2023	Nombre 2024
Acajou	16	0	0	0	0	0
Agba	476	638	1355	0	509	249
Anzem noir	0	623	0	0	0	74
Azobé	833	4480	2005	2767	3848	501
Béli	39	0	0	0	0	0
Bilinga	120	0	0	1986	0	0
Bossé clair	0	0	0	0	0	6
Dabéma	126	0	0	0	0	0
Dibétou	119	303	588	962	767	219
Douka	415	2117	0	0	1235	180
Doussié	318	0	703	0	106	43
Iboga	0	0	0	226	0	0
Iroko	208	0	0	735	1164	852
Izombé	0	4480	680	0	0	93
kévazingo	231	0	912	0	1781	213
Koto	117	0	0	0	0	0
Longhi	256	0	0	0	0	0
Moabi	422	0	1145	123	636	311
Movingui	964	642	692	3488	3663	812
Oboto	39	0	96	0	0	21
Okan	1209	1524	2508	0	351	153
Ossabel	0	0	0	95	0	0
Pao Rosa	969	3443	6074	2092	846	610
Okoumé	0	0	0	0	1193	327
Tali	214	2401	3096	4582	0	312
Tiama	536	0	305	0	978	165
Ebène	0	0	1576	0	0	159
Niové	0	0	172	0	0	0
Padouk	0	0	471	2448	364	181
Wengué	0	0	13	88	0	0
Total	**7684**	**17590**	**23468**	**19592**	**17441**	**5481**

Des efforts supplémentaires peuvent être consentis en 2025

1.13.3 HVC 1.3 : Concentration d'espèces endémiques

Identification : *La CFAD comprend des zones à fort taux d'endémisme, comme les vielles forêts à dominance en Caesalpiniaceae, Burseraceae et Olacaceae présentant une diversité spécifique particulièrement élevée pour les espèces endémiques.*

En plus des mesures prises pour la protection de la flore et déjà présenté dans ce chapitre sur les HVC 1, PW-CEB a mis en défens toute une série d'espèces qui ne présentaient pas une densité suffisante pour pouvoir prétendre être gérées de manière durable

Tableau 20 – Liste des essences mise en protection par l'aménagement par UFA

Espèce	Famille	UFA 1	UFA 2	UFA 3
Acajou	Méliacée		X	X
Agba	Césalpinioïdée		X	X
Andoung le testu	Césalpinioïdée	X	X	X
Andoung durand	Césalpinioïdée	X	X	X
Andoung heitz	Césalpinioïdée		X	X
Andoung pellegrin	Césalpinioïdée	X	X	X
Andoung microphyllus	Césalpinioïdée		X	X
Andoung morel	Césalpinioïdée	X	X	X
Anzem noir	Césalpinioïdée		X	X
Anzem rouge	Césalpinioïdée	X	X	X
Azobe	Ochnacée	X		X
Bossé clair	Méliacée		X	X
Bossé foncé	Méliacée		X	X
Douka	Sapotacée	X	X	X
Moabi	Sapotacée	X	X	X
Doussié	Césalpinioïdée			X
Faro	Césalpinioïdée			X
Gombe	Césalpinioïdée		X	X
Kévazingo*	Césalpinioïdée	X	X	X
Kong afane	Sapotacée		X	X
Kossipo	Méliacée	X	X	X
Limba	Combrétacée	X	X	X
Limbali	Césalpinioïdée	X	X	X
Pau rosa	Faboïdés			X

Sapelli	Méliacée		X	X
Sipo	Méliacée	X	X	X
Tiama noir	Méliacée	X	X	X
Tiama blac	Méliacée	X	X	X
Wenge	Faboïdée	X		

** : Il est important de noter que le Kévazingo a été mis en protection dans 2 UFA sur 3 bien avant l'arrêté interdisant son exploitation (N°347-15 du 25/11/2015).*

1.13.4 HVC 1.3 : Concentrations saisonnières d'espèces

Identification : *La forêt ripicole de la Loubi et les savanes de l'Ogooué représentent de Hautes Valeurs de Conservation car sont un refuge pour la faune en saison sèche.*

Il n'y a pas eu d'exploitation dans ces zones en 2024.

1.14 HVC 2 et IFL : Vastes forêts à l'échelle du paysage

L'identification des Paysage Forestier Intact (PFI) présent dans et autour de la CFAD de Precious Woods – CEB s'est fait à partir des données disponibles sur le site intactforest.org.

La couche cartographique « IFL 2013 » a été intégrée dans la base de données cartographique de l'entreprise.

Il en ressort que deux « Paysages Forestiers Intacts » sont superposés à la zone de gestion de la CFAD, que l'on peut définir comme suit :

1. **Le PFI du PN Ivindo (Bloc 3)** constitué de forêts âgées à Béli et bois divers peu voire pas perturbée. C'est une zone qui supporte de nombreuse HVC de faune, de flore et écosystémiques en plus de cette HVC 2 ;
2. **Et le PFI d'Okondja (Bloc 2)** constitué de jeunes forêts sans okoumé. C'est une zone qui porte un intérêt comme Aire-Échantillon représentative des types forestiers présent dans la CFAD. Elle n'a aussi jamais fait l'objet d'exploitation forestière. Bien qu'éloignée des routes, elle est par contresujet à une forte pression de chasse du fait de la proximité de la ville d'Okondja et de la frontière congolaise.

L'intérêt pour la conservation de ces zones n'est pas nouveau, car elles avaient déjà été identifiées dans les différents rapports d'expertise (TEREA, 2008 ; CEB, 2008 ; TEREA, 2014 ; CEB, 2016). Mais à cette époque, la définition des HVC 2 ne faisait pas l'objet d'un consensus clair au Gabon, puisque l'interprétation nationale des FHVC (Proforest, 2008) statuait sur l'inutilité du concept en termes de gestion dans le contexte de la situation forestière à cette époque.

Les cartes des deux Paysages Forestiers Intacts présents dans la concession sont présentées ci-après.

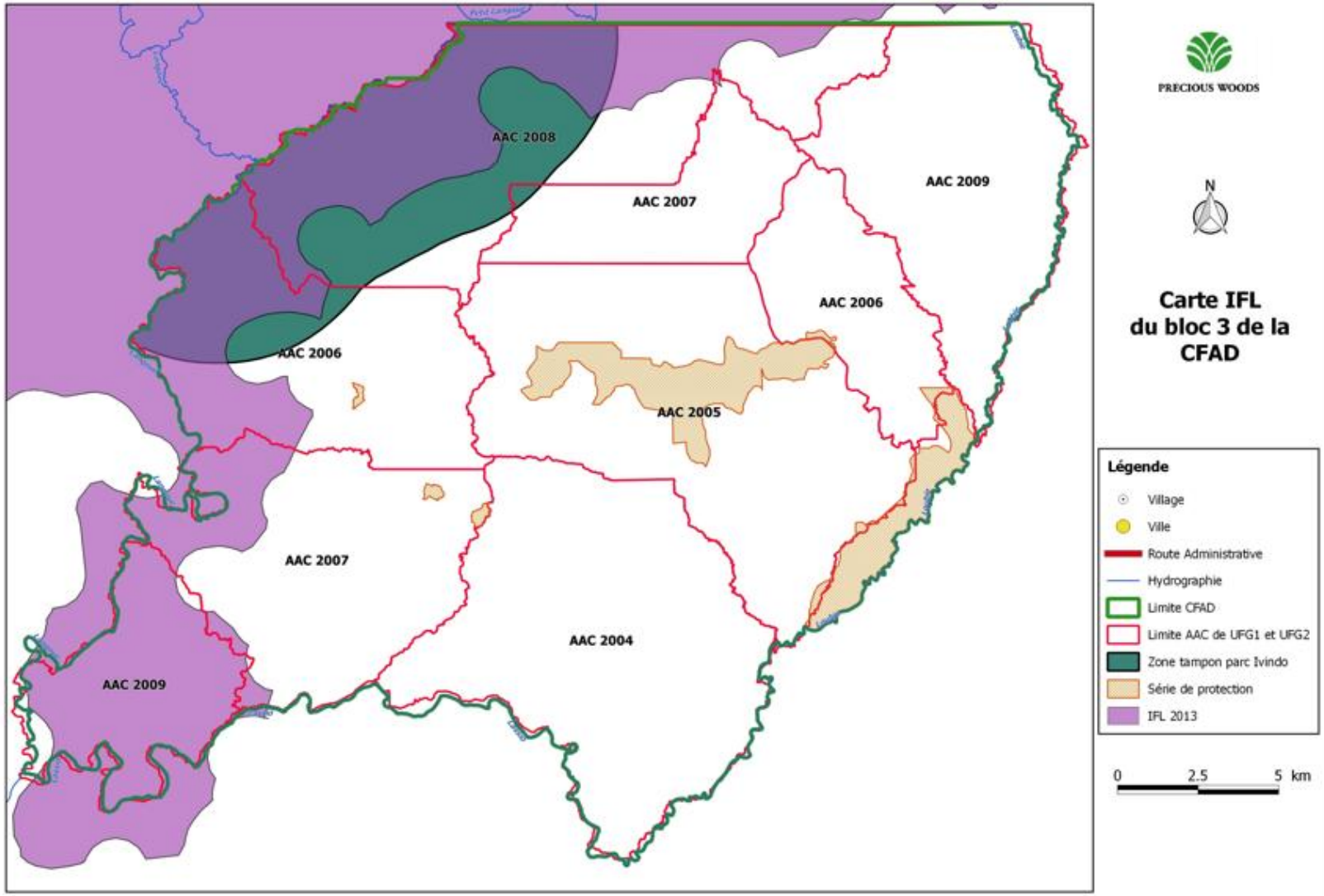

Figure 5 – Carte IFL du bloc 3 de la CFAD

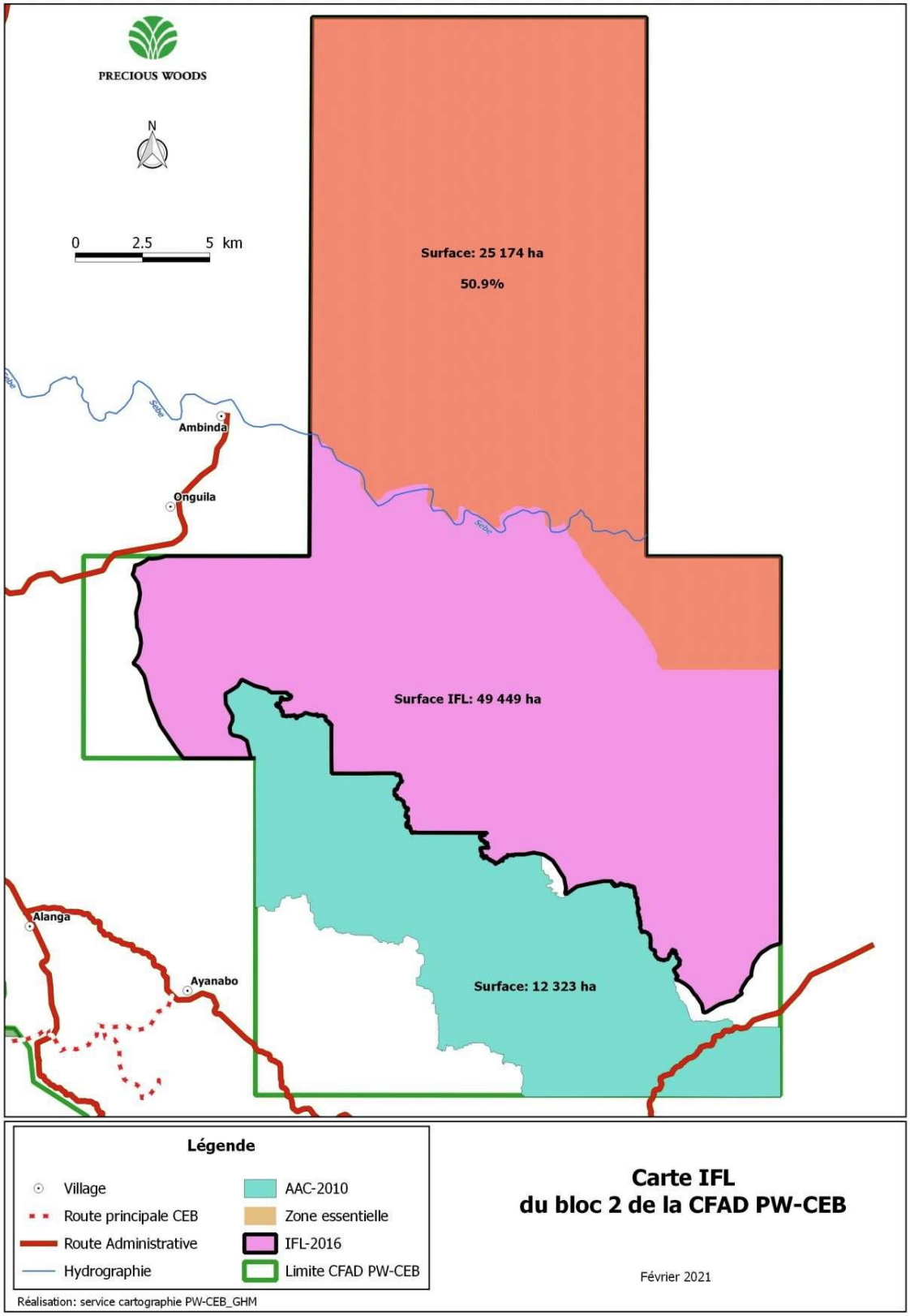

Scanné avec CamScanner

Figure 6 - Carte IFL du bloc 2 de la CFAD PW-CEB

Après comparaison entre la cartographie des PFI réalisée par WRI et la réalité de l'historique de l'exploitation forestière de Precious Woods – CEB, il apparaît qu'il existe un seul Paysage Forestier Intact localisé dans le Bloc 2 de la CFAD.

Le PFI d'Okondja est situé dans l'UFA 2 – UFG 3 de la CFAD. Au 1er Janvier 2013, il totalise une superficie de 49 490 ha.

La société Precious Woods – CEB avait déjà prévu la mise en conservation intégrale de la série dites des « forêts sans okoumé » sur la base des critères suivants :

- Aire-échantillon représentative d'un des types forestiers présent dans la CFAD ;
- Aspect « intact » de la forêt.

Cette série, d'une superficie de 14 537 ha, représente 30% du PFI d'Okondja.

La société Precious Woods – CEB s'engage formellement à maintenir le statut de la série de conservation des « forêts sans okoumé » qui participe à maintenir l'intégrité du PFI.

1.15 HVC 3 : Écosystèmes menacés ou rares

1.15.1 Baïs, salines et marigots

Identification : *Les baïs, salines ou marigots fréquentés par les grands mammifères sont des écosystèmes portant un intérêt particulier et devant être maintenu.*

Tableau 21 - Suivi des HVC 3

Nombre de sites	15
Superficie (ha)	1528,34

Ces zones sont particulièrement surveillées lors de l'exploitation pour empêcher tout braconnage dans un refuge d'importance pour la grande faune et en particulier les éléphants.

Enfin, en post-exploitation, on veillera comme d'habitude à une fermeture totale des accès.

1.15.2 Falaises d'Okondja

Identification : *Les falaises d'Okondja intègrent les Hautes Valeurs pour la Conservation car sont susceptibles d'abriter des espèces rares ou endémiques.*

La série de protection (falaises d'Okondja) se trouve à côté du bloc 2 qui a été exploité en 2024 mais précédée d'une action de délimitation et marquage à la peinture rouge de la série de protection. Des missions de contrôle dans cette zone n'ont pas permis d'identifier des activités de braconnage.

1.16 HVC 4 : Services écologiques essentiels

1.16.1 HVC 4.1 : Protection critique des bassins hydrographiques et contre l'érosion

Identification : *Les cours d'eau constituent une Haute Valeur de Conservation pour le maintien des populations de poissons et la distribution en eau de boisson, aussi bien pour les populations locales incluses dans la concession que pour celles situées en aval.*

Dans un souci de protection générale de la qualité des eaux, tous les cours d'eau permanent de la concession ont été classés en HVC 4, afin de simplifier et de généraliser les mesures de gestion.

Sont considérés comme « cours d'eau permanent », les cours d'eau qui présentent un débit permanent (c'est-à-dire même durant la saison sèche) avec un lit d'au moins un mètre de large.

Les indicateurs pour cette FHVC sont :

a) Optimisation du réseau routier et des débardages

Ce point est déjà abordé dans le paragraphe 1.2, page 11. Le tableau ci-dessous montre le suivi qui est fait de chaque ouvrage d'art, pour identifier les cas de sédimentation ou de blocage des cours d'eau. Les franchissements de cours d'eau en exploitation (débardages) sont aussi suivis ainsi que les cas de pollution aux hydrocarbures.

Tableau 22 - Protection des HVC 4 : suivi de l'impact des routes et débardages (AAC ouvertes)

Respect des normes de construction d'ouvrages (Routes)	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024
Nombre de cours d'eau franchis par l'exploitation	39	42	14	15	15	12	17
Nombre de ponts construits	23	31	10	10	5	7	7
Nombre de buses construits	16	11	4	5	10	5	10
Nombre de cas de sédimentation de rivières du fait de l'ouverture de route	1	0	0	0	0	0	0
Nombre de cas d'obstruction de lits de rivières	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de routes construites avec pentes > 12%	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de cas de pollution aux hydrocarbures identifiés par la BCN	11	0	0	0	0	0	0
Nombre d'interventions (réparations d'anciens ponts et buses)	11	3	-	1	1	0	0
Nombre de passage de ponts et/ou buses démantelées		26	15	0	0	0	0

b) Réussite et suivi des « Bois à l'eau »

Les bois abattus en bordure des cours d'eau sont strictement suivis par les responsables de chantier et les équipes de BCN (« Brigade de Contrôle des Normes », suivi post-exploitation), hebdomadairement et par poche exploité. Les résultats sont compilés dans le tableau suivant :

Tableau 23 -Protection des HVC 4 : suivi des « Bois à l'Eau »

Pieds	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024
Nombre de bois à l'eau	5 423	8700	10655	9064	8690	5426	5451
Nombre de « Refusés »	18%	34%	36%	25%	30%	26%	23%
Nombre de « Réussis »	82%	55%	55%	60%	61%	64%	89%
Nombre de « Échecs »	16%	10%	9%	9%	10%	10%	28%

Les bois considérés comme « Echecs » sont systématiquement identifiés sur le terrain et nettoyés par l'équipe des « Etêteurs bois à l'eau ».

c) Pistes d'amélioration

Ces tableaux indiquent que le nombre de cas de sédimentation des rivières depuis 2017 est quasi nul. Il en va de même pour les obstructions des lits des rivières. Ceci est en parti dû au fait qu'une grande partie des routes ont déjà été ouvertes dans le passé, mais aussi que les normes de construction des ouvrages de franchissement sont maintenant bien maitrisées par les opérateurs et parfaitement suivis par les équipes de contrôles.

1.17 HVC 5 : Besoins essentiels des communautés

Identification : *Les forêts où sont cueillis, de manière importante et régulière les PFNL principaux correspondent à des Hautes Valeurs pour la Conservation*.

Les indicateurs sont suivis par le service Social Externe (SE) et les Fonds pour le Développement Local (FDL) sont présentés dans le rapport annuel des aspects sociaux externes. Les points suivants y sont abordés :

- Réunion auprès des populations riveraines ;
- Respect des droits d'usage (cartographie sociale) ;
- Suivi des redevances villageoises ;
- Suivi des conflits.

La HVC 5 est bien encadrée au niveau de la cellule SE de la société. En particulier, la cartographie des finages villageois est effectuée depuis 2012 et prend en compte systématiquement les PFNL récoltés.

Pour le compte de l'exercice 2024, trois (3) plaintes et un (1) conflits ont été enregistrés. Voire tableau suivant.

Tableau 24 - Conflits enregistrés en 2024

Villages	Date d'enregistrement	Statut	Synthèse de la revendication	Suivi des évènements et des actions de traitement							Résultats des actions	Etat du dossier	Date de clôture ou de traitement	Documentation existante
				Action 1 (avec date)	Action 2 (avec date)	Action 3 (avec date)	Action 4 (avec date)	Action 5 (avec date)	Action 6 (avec date)	Total FCFA dégagée				
Siamangouandza	26-janv.-24	Plainte	Mort de deux moutons, tués parugrumier de la CEB	Paiement d'une indemnisation le 07/02/2024						80 000	Dossier traite	Clôturé	07-févr.-24	Document signé par le plaignant (preuve du paiement de l'indemnité)

Imono 3	23-janv.-24	Plainte	Destruction de tombes	Déplacement pour le village, ouverture de la fiche de suivi de conflit, visite de terrain pour l'évaluation des dégâts, le 24/01/2024 La réparation des tombes se fera lorsque le technicien désigne par le village sera présente la société,	Paiement de l'indemnité relatif à la destruction des cultures, arbres fruitiers et arbre stratégique le 24/01/2024	Oui				200 000	Plainte liée à la destruction des cultures, arbres fruities et stratégique traité,	Clôturé	24-janv.-24	Document preuve du paiement signé par les plaignants

Imono 3	23-janv.-24	Plainte	Destruction de cultures et d'arbres fruitiers lors des travaux d'ouverture de la carrière au village Imono 3 pour l'entretien de la voie Bambidie-Gare ferroviaire de Lastourville	Déplacement pour le village, ouverture de la fiche de suivi de conflit, visite de terrain pour l'évaluation des dégâts, le 24/01/2024 La réparation des tombes se fera lorsque le technicien désigné par le village se présentera,	Mise à niveau de la carrière du village Imono 3 le 29/01/2024 , Cette étape sera suivie de la reconstruction des tombes détruites,	Echange avec les plaignants concernant la réparation des tombes, la famille devra faire un mini rituel remise de la liste des besoins ainsi que la somme a payer pour le préjudice causé, une somme de 46 800 FCFA a été remis aux intéressées Le 21/02/2024 et, la date retenue pour la reconstruction des tombes est le 23/02/2024	En attente de la livraison du matériel pour les travaux de reconstruction des tombes	Reconstruction des tombes le 06/03/2024		46 800	Plainte liée à la destruction des cultures, arbres fruities et stratégique traité,	Clôturé	06-mars-24	Procès-verbaux, factures, correspondances, images des travaux effectués,

Mbabiri	03-nov.-23	Conflit	Destruction des tombes lors des activités d'entretien routier sur l'axe pont Sebe-village Mbabiri,	Entretien avec la famille concernée par l'incident, visite de terrain pour constater les dégâts. Décision de la famille, sur 3 tombes seule celle en parpaing sera reconstruite le 03/11/2023	Soumission d'un devis pour l'achat du matériel et la main d'œuvre relatif à la reconstruction de 3 tombes détruite, Le 24/11/2023	Soumission d'un autre devis pour l'achat du matériel et la main d'œuvre relatif à la reconstruction d'une seule tombe détruite, Le 03/12/2023	Etant donné le montant excessif de la facture, la société PW-CEB a engagé une négociation auprès des plaignants dans le but qu'elle prenne en charge les travaux de reconstruction de ladite tombe, l'achat du matériel ainsi que le coût de la main d'œuvre, le 06/07/2024. Les concernés ont réclamé une somme de 150 000 FCFA à titre de dommage pour le préjudice causé.	Paiement du montant demandé (150 000 FCFA) le 15/07/2024. En attente de la reconstruction de la tombe	Reconstruction de la tombe le 30/09/2024	150 000	Conflit résolu	Clôturé	30-sept.-24	Procès-verbaux, mails, fiche de caisse

De plus, les limites des séries agricoles sont systématiquement rouvertes avant que l'exploitation ne commence dans les zones concernées.

Enfin, le Social Externe a initié, sous la coordination et le contrôle du Comité de Gestion et de Suivi de Projets (CGSP), un ensemble de projet propose par les communautés. Voire le tableau suivant.

Tableau 25 - Projets d'intérêt communautaire initiés grâce aux FDL en 2024

Intitulé des projets	Villages	A réaliser	Réalisé	Taux de réalisation
Construction de cases d'habitation	MBOUNGOU BADOUMA	6 cases Valeur : 15.000.000f	1 case, 2/3 du budget du projet soit 12.000.000 Fcfa ont été versés à l'entrepreneur en charge des travaux. Seule une case a été livrée	16,70%
Electrification du village par panneaux solaires + Adduction en eau	NDEKABALANDJI	Electrification de l'ensemble du village Valeur : 13.000.000f	Projet financé depuis novembre 2021 à hauteur de 11.500.000f mais aucune réalisation à ce jour	0%
Projet de pêche artisanale	MBABIRI	Fabrication des pirogues ; achat des congélateurs ; règlement de la facture de carburant et de transport de matériel. Coût total du projet estimé à 12.280.500 FCFA	Versement de la première tranche : 3.685.160 FCFA	30%
Projet réfection logement enseignant	BAPOSSO	Réfectionner le logement de l'enseignant 350.500FCFA	Achat matériel pour réfectionner le logement de l'enseignant montant finance à hauteur de 250.500 FCFA Paiement de la main d'œuvre 100.000 FCFA	20%
Projet d'adduction d'eau	OKILA-ANDEGUE	Modernisation du système d'eau coût total du budget estimé à 24.665.330FCFA	Première tranche versée est de 12.332.665 FCFA	30%
Projet construction case d'écoute	LEBENGA-MOULOUNDOU	Construction d'une case d'ecoute a Lebenga cout estime à 8.000.000 FCFA	Montant finance 8.000.000 FCFA	70%

Projet réhabilitation de la case d'écoute du village en électricité	OKILA-ANDEGUE	Mise en place des panneaux solaires, abonnement canal, réfection porte, fenêtres etc pour un montant de 3.411.000 FCFA	Somme déjà versée 2.911.000 FCFA Reste a payer : Main d'œuvre 500.000Fcfa	85.34%
Projet achat produits pharmaceutiques	OKILA-ANDEGUE	Achat des produits pharmaceutiques pour le dispensaire du regroupement à hauteur de 1.723.000 FCFA	Montant débloqué pour l'achat 1.723.000 FCFA	100%
Projet éducation	BAPOSSO	Achat du matériel didactique pour l'école du village cout estime à hauteur de 707.520 FCFA	Montant financé 707.520FCFA	100%
Projet éducation	BAPOSSO	Paiement de la prime d'incitation de l'enseignant du village première tranche. Montant total a payer pour l'année 2023-2024-1.200.000 FCFA	Montant financé 450.000 FCFA	100%
Projet éducation	BAPOSSO	Paiement de la prime d'incitation de l'enseignant du village troisième et dernière tranche. Montant total a payer pour l'année 2023-2024-1.200.000 FCFA	Montant financé 450.000 FCFA	100%
Projet éducation	BAPOSSO	Paiement de la prime d'incitation de l'enseignant du village troisième et dernière tranche. Montant total a payer pour l'année 2023-2024-1.200.000 FCFA	Montant financé 300.000 FCFA	100%
Projet agricole	BAKOUSSOU	Achat d'une tronçonneuse 070 pour l'abattage des plantations	Montant finance 823.529 FCFA	100%
Projet d'adduction d'eau potable	MBOUNGA	Installation d'un système moderne d'approvisionnement. Cout global du projet : 26. 392. 131 FCFA	- Première phase financée en mars 2023 à hauteur de 10.203.000 FCFA. - Financement de la deuxième phase en septembre 2023 à hauteur de 9. 030.000 FCFA	100%

			- Financement de la troisième et dernière phase en avril 2024 montant verse 7.159.130 FCFA	
Construction de 3 cases d'habitation	MBOMO MAYIMA	3 maisons Valeur : 14.817.000	2 maisons livrées sur 3. Financement réalisé à hauteur de 70% soit 10.371.900FCFA Troisième et dernière maison versement effectué en juin 2024 pour un montant de 4.445.100 FCFA	90%

1.18 HVC 6 : Identité culturelle traditionnelle

Identification : *Aires forestières qui s'avèrent essentielles à l'identité culturelle traditionnelle des communautés locales (domaines d'importance culturelle, écologique, économique oureligieuse qui ont été cernés en collaboration avec ces communautés locales)*

Des sites correspondant à une HCV 5&6 ont été identifiés et marqué avec les représentants des communautés locales des villages Lifouta 2 et Ndambi, pour les protéger lors de l'exploitation.

Les HVC marquées cette année 2023 figurent dans le tableau suivant.

Tableau 26 - HVC 5&6 identifiées et marquées en 2024

Villages	Vieux villages	Campements	Hydrographie	Grottes	Zone sacrée	Arbre
Mbabiri	05 -Lebenga-Mouloundou -Engoumou -Aninga -Atchétchélé -Odiba	04 Campements	11 -Louala -Ngoualouma -Léhé -Egningui -Ankono 1 -Ankono 2 -Engoumou -Ngounoudjoli -Ndongoh -Eniegui Ngoron	0	0	07
Otoundou	-Aboro -Mandji -Otala -Ewouwa -Atsitsélé -Ependa -Balemwa	06 Campements	9 -Obangueta -Essibi -Ngoro -Abongho -Engoumou -Ekanga -Léhé -Ndongho -Louala	0	0	04

PARTENARIATS SCIENTIFIQUES

La PW-CEB poursuit plusieurs partenariats scientifiques depuis plusieurs années pour le suivi de la flore et de la faune présente sur sa concession.

En 2024, les activités dans ce domaine ont été les suivantes :

- **NATURE +** : Suivi sur le terrain du volet scientifique et du reboisement de PW-CEB par Jean Louis DOUCET
- **Université de Gembloux** :
- Travaux de doctorat de Marius RUWET sur les Berlinia
- Master de Nathan BOULY Suivi des dispositifs de recherche P3FAC (parcelles permanentes)
- **ENEF :**
- ELLA ASSA Sean ;
- NGUEMA Roméo ;
- AKOUNGUI Germina ;
- MAROGA SOUZA Dorcia ;
- **USTM**
- BOLI Kidhane ;
- PESSY Fatou ;
- **Autre**
- MBELA Judicia
- DJOUBDOUNA André

Publications dans des revues internationales
RAS
Mémoire de fin d'études
RAS